AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP14-8-68 825782

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIEVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.17 K.

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 95 - AOUT 1968 — 9 AOUT 1968

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Les facteurs climatiques étant devenus très favorables à l'extension du mildiou, un nouveau traitement est préconisé.

Pour les pommes de terre dont la tubérisation est suffisante et la récolte prochaine, il faut prévoir la destruction du feuillage par un défanage chimique soigné. Le brûlage des fanes, pour être satisfaisant, demande une pulvérisation fine, régulière, très couvrante, avec des débits de l'ordre de 1.000 à 1.200 litres/hectare.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

- Chlorate de soude à la dose de 20 à 30 Kgs/hectare selon l'importance de la végétation et la nature plus ou moins argileuse des terres.

- Diquat, aux doses préconisées par les fabriquants.

- Colorants nitrés : D.N.O.C. ou Dinosèbe, auquel on ajoute habituellement du gas-oïl ou du füel.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DES SEMIS : (Epinards - Mâche) : Ce parasite détruit chaque année de nombreux semis. Pour éviter de tels dégâts, la désinfection des semences est un moyen efficace. Elle sera entreprise avec l'un des insecticides suivants, aux doses indiquées pour 10 Kgs de graines :

- Lindane - Aldrine	:	2 gr.5 de matière active,
- Heptachlore	:	4 gr. " " "
- Chlordane - Diéthion	:	5 gr.

DESHERBAGE DES EPINARDS : Actuellement deux produits peuvent être utilisés pour le desherbage de cette culture avant levée :

- Cycluron + Chlorbufon, plus connu sous le nom commercial d'Alipur, s'emploie à la dose de 5 litres de produit commercial à l'hectare.

- Lénacil : doit être utilisé à 1 Kg maximum de produit commercial à l'hectare. La rémanence de ce produit est d'anviron trois mois.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Francher-Comté"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 239